
MEL
MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE

Mobility Forum - Bruxelles

26 janvier 2023

La Métropole Européenne de Lille et ses grands projets de mobilité

LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE / EN QUELQUES CHIFFRES

95 communes

55% Du territoire de la Métropole est urbain

2e Métropole sur le marché tertiaire et l'accueil des entreprises

3e métropole française (hors Paris) en nombre d'habitants derrière Aix-Marseille-Provence et Lyon

1ère Métropole agricole de France

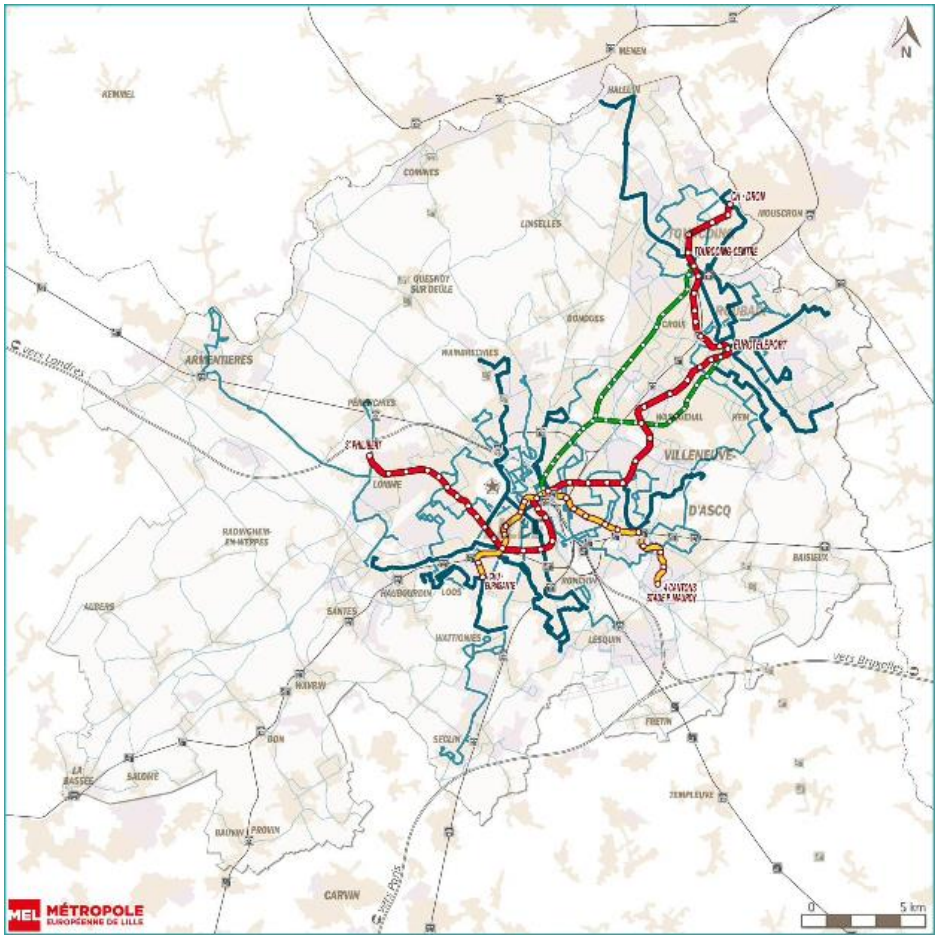
647 km²

35% des Métropolitains ont moins de 25 ans



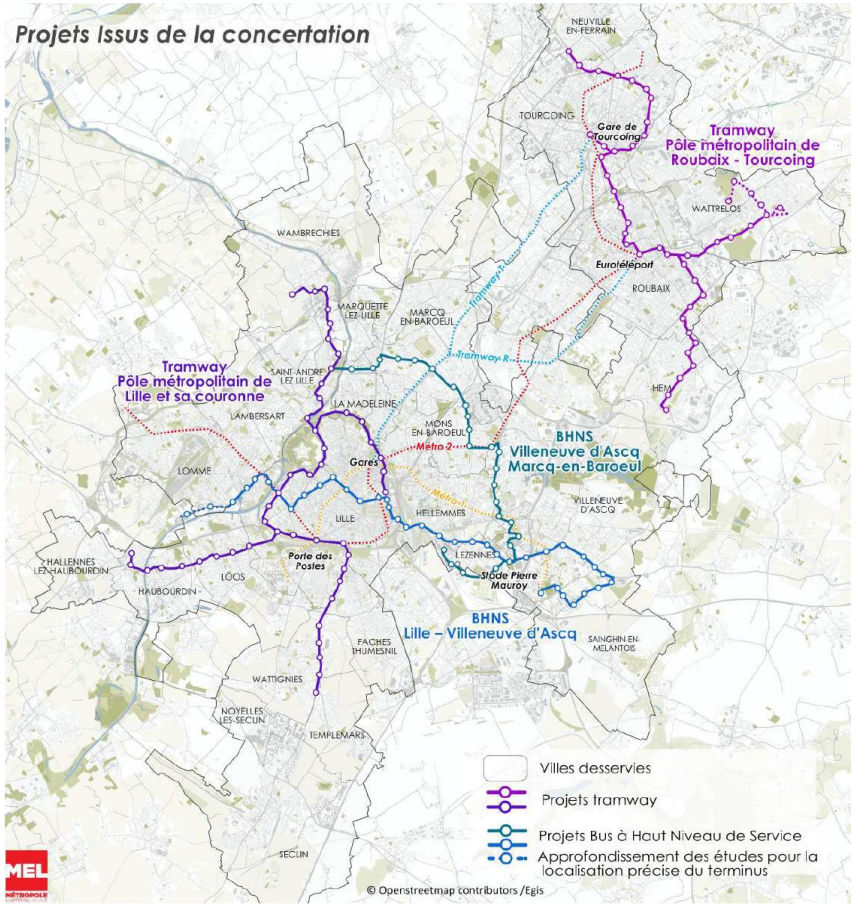
LYON

MEL MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE



Le réseau de mobilité MEL en quelques mots :

- **2 lignes de métro automatique** (45 km - 60 stations)
- **2 lignes de tramway** (22 km - 36 stations) 140 bus dont 12 Lianes (Bus à haut niveau de service), circulant sur 550 km de route et 3 300 arrêts de bus
- **1 réseau ferroviaire** « Transport express régional » (TER) avec 6 branches (34 gares)
- **2200 vélos partagés** (260 stations V'Lille),
- **5445 km de routes** dont 5 autoroutes
- 899 km d'aménagements cyclables
- 5240 km de trottoirs



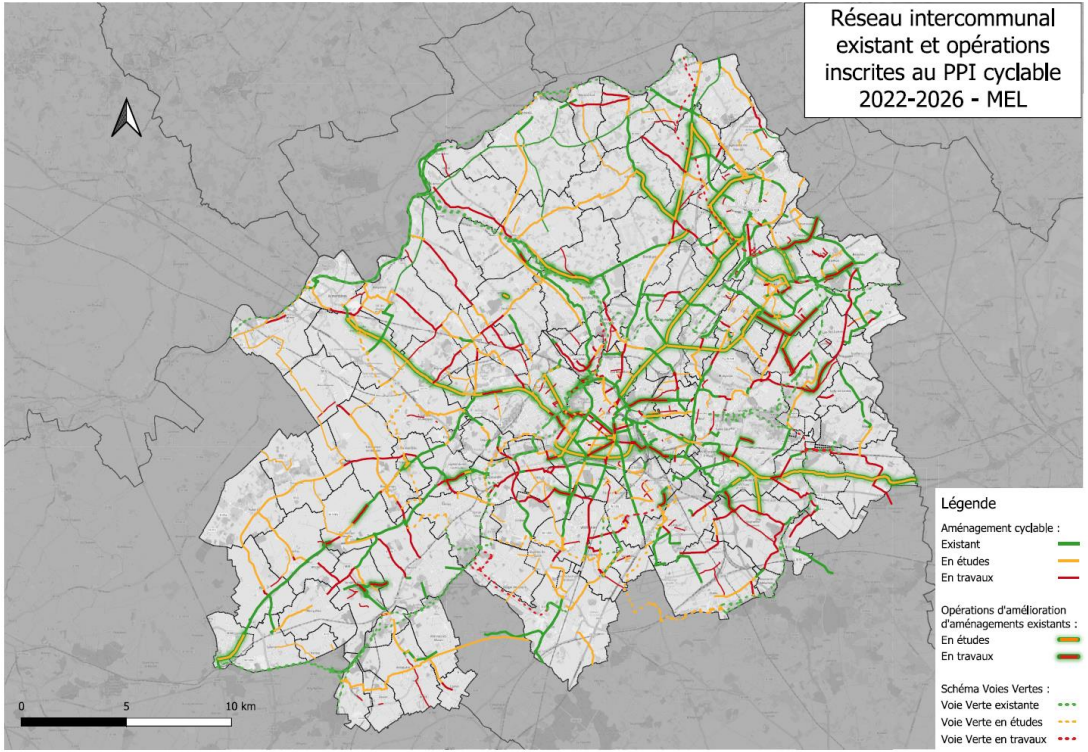
La mise en œuvre d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Transports :

Une augmentation très significative de l'offre de transports en commun avec :

- Création de 2 nouvelles lignes de tramway
- Création de 2 lignes de Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)
- 2 Milliards d'euros d'investissements
- Une échéance de mise en œuvre en 2035 avec une nécessaire priorisation des projets,

Le doublement des rames sur la ligne 1 du métro :

Malgré certains retards, le projet de doublement de la longueur des rames de métro sur l'actuelle ligne 1 devrait se finaliser courant 2025 afin d'en augmenter significativement la capacité.



Des investissements importants sur la politique cyclable :

Entre 2020 et 2026, 100 millions d'euros pour ces aménagements répartis de la façon suivante :

- 75 millions d'euros dédiés aux aménagements cyclables sur la voirie,
- 25 millions d'euros affectés au développement de voies vertes et véloroutes.

En parallèle de ces investissements :

- Création d'un système « Vélo+ » avec un réseau « points-nœuds » et signalétique dédiée
- Généralisation du revêtement rouge sur les aménagements cyclables



Dispositif d'Ecobonus :

Pour inciter les conducteurs à changer leurs pratiques, la MEL va mettre en place un dispositif **« écobonus ».** Le système récompensera, pendant 9 mois à partir de septembre 2023, les automobilistes qui modifieront leurs habitudes. Une première en France, inspirée du système de péage positif de Rotterdam.



Il s'adresse en priorité aux automobilistes qui ont pour habitude d'effectuer **leurs trajets quotidiennement et sans passager**, et empruntent l'A1 et l'A23 pour se rendre au travail vers la MEL entre 7h et 9h et en repartant à l'extérieur de la MEL entre 16h30 et 18h30. Tout trajet évité sera ainsi déclaré sur l'application permettant **le versement de 2 € par trajet effacé**.

Le projet prévoit la participation **de 5 000 conducteurs envisagés**, après vérification de l'éligibilité des automobilistes en détectant leurs passages sur les axes autoroutiers concernés à travers la Lecture Automatisée des Plaques d'Immatriculation, la LAPI.

Et d'autres projets en cours :

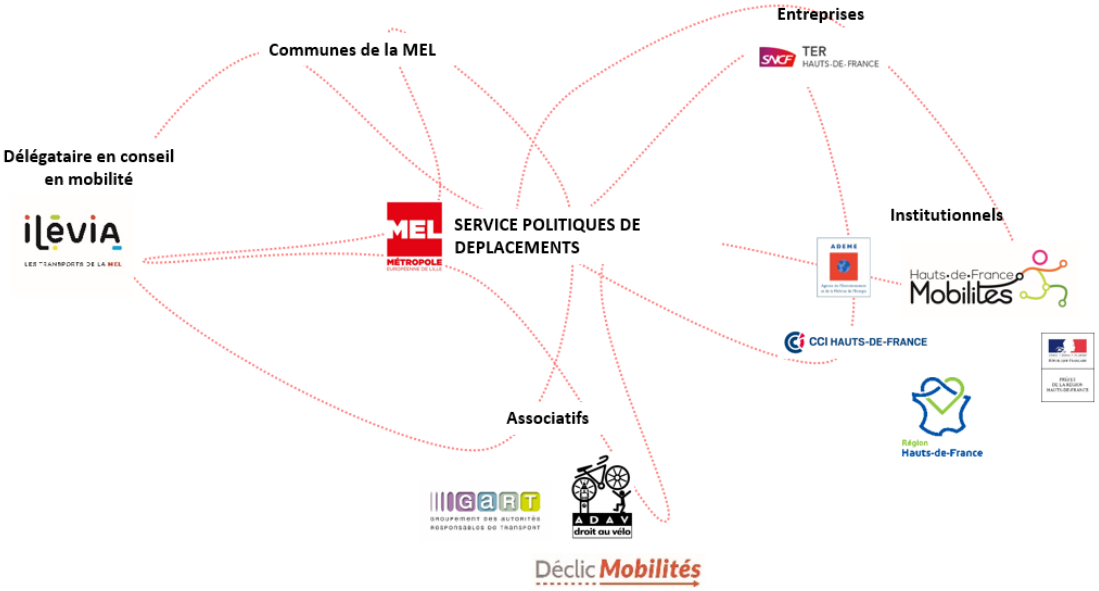
- Création d'une **Zone à Faible Emission** à horizon 2025,
- Mise en place d'une concession de service pour le déploiement de **bornes de recharge électrique** sur espace public,
- Lancement d'un **Appel à Manifestation d'Intérêt** pour le déploiement régulé de trottinettes électriques et de Vélos à Assistance Électrique
- **Stratégie de MaaS** centrée sur une amélioration de la donnée permettant une meilleure information voyageur quel que soit le mode, ainsi que le recours à des standards et une réflexion sur une la mise en place d'un compte mobilité unique
- …

Consolidé au sein du nouveau Plan de Mobilité de la MEL 2035 (SUMP) actant un projet de transitions



La Métropole Européenne de Lille et la mobilité employeurs

La MEL a travaillé à la structuration d'une offre de conseil en mobilité depuis 2015 basée sur un « **écosystème de mobilité** ».



Cette structuration permet la création d'une culture commune pour faciliter l'accompagnement des employeurs du territoire.

Chaque structure ayant ainsi un rôle à jouer

Quelques éléments de contexte règlementaires en France

Obligation tout employeur : élaborer le PDM et l'envoyer à la DREAL



+ de 250 salariés en Parc d'activités
+ 500 hors Parc d'activités

Plan de protection de l'atmosphère (2015) en Nord-Pas-de-Calais

~~Obligation pour les entreprises: élaborer un plan de mobilité et l'envoyer à l'AOM~~



~~*+ de 100 salariés*~~

~~**Loi de transition énergétique pour la croissance verte, art. 51 (2018)**~~



Obligation tout employeur : accords sur un plan d'actions sur les déplacements domicile-travail lors des négociations annuelles obligatoires (NAO).



+ de 50 salariés

Loi d'orientation des Mobilités, art.82 (2020)

La MEL a développé une stratégie basée sur son écosystème (1/2) :

- **Création et mise à disposition de ressources** pour faciliter le projet de mobilité durable des entreprises (page internet, adresse mail générique et plaquette d'information)
- Accompagnement à la réalisation de **diagnostics mobilité** par notre exploitant de transports en commun ilévia,
- Soutien financier à la mission **Déclic Mobilité** du Réseau Alliances, association regroupant les employeurs engagés dans la RSE. La mission propose un site internet très complet (https://www.declic-mobilites.org/), des ateliers d'échanges de bonne pratiques, des formations auprès des référents mobilité des entreprises,
- Soutien financier à l'ADAV : association d'usagers du vélo qui offre du conseil et de l'information auprès des employeurs (ex : tenue de stands)
- Soutien à la plateforme régionale PassPass qui propose une plateforme de mise en relation de covoiturage pour les employeurs **PassPass Covoiturage**.



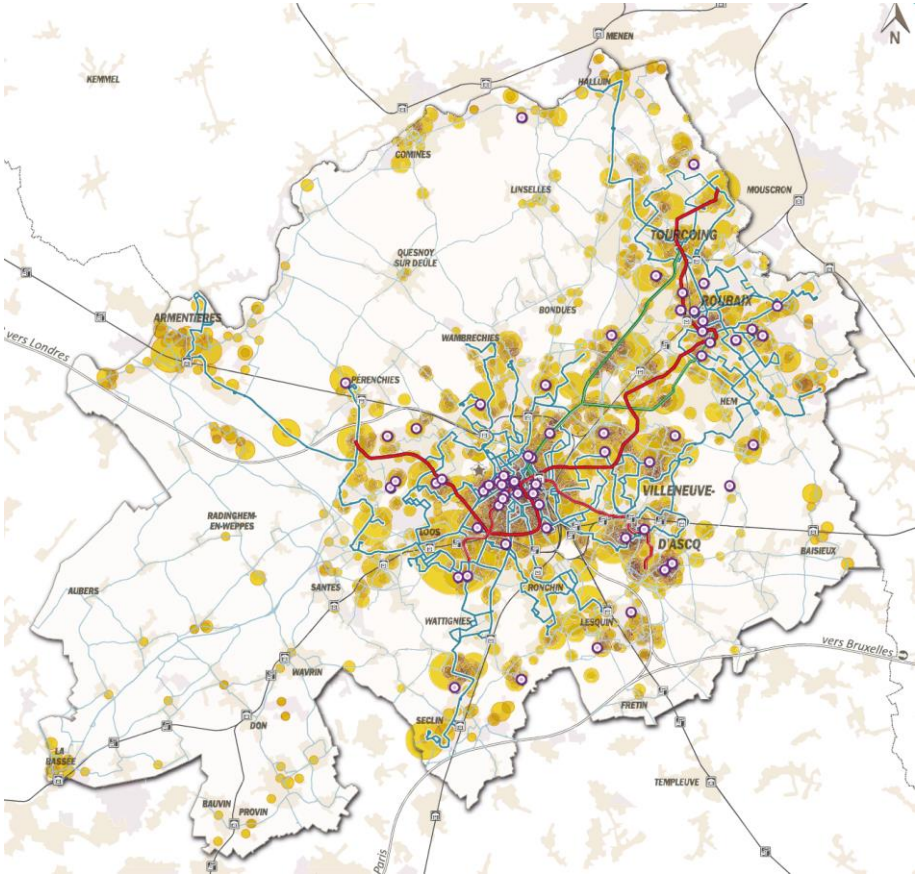
www.lillemetropole.fr

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

La MEL a ainsi développé la stratégie suivante (2/2) :

- Organisation d'un **challenge métropolitain du vélo** chaque mois de mai, par équipe avec une catégorie employeur,
- Soutien à l'organisation du **Challenge de la Mobilité en Hauts-de-France** co-organisé par Déclic Mobilité et la CCI Grand Lille lors de la semaine européenne de la mobilité en septembre,
- **Développement d'une plateforme de mobilité «MobiliMEL »** à destination des personnes en démarche d'insertion professionnel (https://www.mobilimel.fr/),
- **Formation des agents du Pôle Développement économique** de la MEL en charge de l'accompagnement entreprise afin d'acculturer aux enjeux de mobilité et permettre la fourniture d'un premier niveau de conseil et d'information
- **Accompagnement des communes** développant des démarches mutualisées pour les employeurs de leur territoire (ex : Roubaix, La Madeleine, Wasquehal…)
- Accompagnement des démarches de type **Plan de Déplacements Inter-Entreprises** (Parcs d'activités, Haute Borne…)





Un bilan avant covid positif :

- Environ 70 PDME réceptionnés (150 établissements engagés),
- Un changement de posture globale des employeurs sur les sujets de mobilité,

LE SAVIEZ VOUS ?

Jusqu'à 400 000 emplois environ sont directement concernés par le seuil de la LOM obligeant les établissements à intégrer des mesures pour accompagner les déplacements domicile travail. Cela représente 1600 établissements, dont 1000 environ qui ont entre 50 et 100 emplois.

Fin 2019, 30 000 emplois étaient directement concernés par les PDME réceptionnés par la Métropole Européenne de Lille (6% des actifs de la Métropole Européenne de Lille – 7% des actifs occupés – 66 établissements) et 65 000 emplois sétaient concernés par des démarches PDME connues sur le territoire.

LA METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE / LA MOBILITE EMPLOYEUR

<u>Une dynamique à relancer autour de 3 axes :</u>

<u>A)</u> **Affirmer le rôle de la Métropole Européenne de Lille** dans la coordination des actions d'accompagnement au changement de comportement de mobilité

<u>B)</u> Mettre en œuvre **un portail d'informations numérique métropolitain** à destination des employeurs et des professionnels

<u>C)</u> Lier l'action de conseil en mobilité des actifs dans **l'animation générale de la politique de mobilité et économique métropolitaine**

A. Affirmer le rôle de la Métropole Européenne de Lille dans la coordination des actions d'accompagnement au changement de comportement de mobilité

Les actions de management de la mobilité sont portées par de nombreux acteurs, qu'ils soient publics ou privés, avec des niveaux d'implication différents et des champs d'actions variés. Le manque de lisibilité en matière de répartition des responsabilités et la multitude d'acteurs nuit à la mise en œuvre d'une politique cohérente en matière de management de la mobilité. De par ses compétences en matière de mobilité, de développement durable, d'aménagement ou encore de développement économique, la Métropole Européenne de Lille a un rôle central à jouer dans la coordination des actions en matière de conseil en mobilité. L'action de coordination prendra la forme suivante :

- Proposer une délibération cadre accompagnée d'une feuille de route pour rappeler les objectifs poursuivis par l'action de conseil en mobilité et acter une offre de services coordonnée à l'échelle de la Métropole Européenne de Lille et de ses partenaires,
- Renforcer la coordination entre la Métropole Européenne de Lille et les communes en matière de mise en œuvre des compétences respectives et d'actions de conseils en mobilité afin de favoriser la sensibilisation, le transfert d'informations et le dialogue avec les établissements avec par exemple la mise en place de groupes de travail et de mise à disposition de boîtes à outils.
- Proposer des démarches proactives pour accompagner les employeurs dans les zones géographiques clés, en collaboration avec le concessionnaire de transport ainsi qu'avec les actions menées par le pôle développement économique,
- Coordonner les actions en matière de conseil en mobilité des différents partenaires afin d'optimiser les ressources et gagner en efficacité,
- Intensifier l'implication de la Métropole Européenne de Lille dans la mobilisation auprès des employeurs et des actifs autour des différents challenges et réfléchir à la mise en œuvre de nouveaux concepts récurrents pour mobiliser les établissements et les salariés.

B. Mettre en œuvre un portail d'informations numérique métropolitain à destination des employeurs et des professionnels

Les évolutions règlementaires et technologiques rapides, le fort dynamisme des acteurs de la mobilité et les projets structurants portés par la Métropole Européenne de Lille rendent la prise en compte des enjeux de mobilité complexe par les acteurs économiques. Il existe ainsi un enjeu important de communication sur l'offre de service de conseil en mobilité et sur les projets métropolitains pour permettre aux acteurs économiques de s'engager sereinement dans des actions de mobilité durable. Les actions de communication prendront la forme suivante :

- Animer un portail d'information numérique afin de communiquer sur les diverses offres de service de conseil en mobilité et d'informer sur les démarches portées par la Métropole Européenne de Lille et ses partenaires œuvrant à cet objectif (Ecobonus mobilité, MobiliMEL, ZFE...)
- Utiliser le portail d'information pour recueillir les coordonnées de référents mobilité au sein des établissements dans le respect des réglementations RGPD et ainsi mieux informer sur les offres et projets de mobilité du territoire et communiquer sur les challenges,
- Proposer une offre de service numérique automatisée permettant aux établissements de bénéficier d'une analyse rapide de l'offre de mobilité à proximité, de faciliter la réalisation d'enquêtes auprès des salariés ou encore de bénéficier d'études de géolocalisation sur la base des adresses déclarées des collaborateurs (dans le respect des dispositions RGPD),
- Produire et référencer des contenus pédagogiques pour informer sur la mise en œuvre de diverses évolutions règlementaires nationales (NAO, Forfait Mobilités Durables) ou sur l'existence de dispositifs de cofinancement (AMI, CEE...).



Source : CCI grand Lille - Réseau Elliance, Challenge Mobilité Haut de France - 2022

C. Lier l'action de conseil en mobilité des actifs dans l'animation générale de la politique de mobilité et économique métropolitaine

Plusieurs chantiers portés par la Métropole Européenne de Lille et ses partenaires ont une action de conseil en mobilité auprès des employeurs, des actifs et plus largement des usagers du territoire. Ainsi, il est proposé que des passerelles puissent exister entre ces chantiers et l'action de conseil en mobilité. Ainsi, sont identifiées comme actions :

- S'appuyer sur le développement du MaaS métropolitain pour communiquer et inciter à l'usage des offres alternatives ou complémentaires à la voiture individuelle,
- Étendre la promotion des actions de management de la mobilité avec une démarche proactive auprès des établissements scolaires,
- Développer des actions de conseils en mobilité et des aides à destination des publics plus précaires ou éloignés de l'emploi et créer des passerelles avec l'initiative ***Mobilimel.***

LE SAVIEZ VOUS ?

Jusqu'à 400 000 emplois environ sont directement concernés par le seuil de la LOM obligeant les établissements à intégrer des mesures pour accompagner les déplacements domicile travail. Cela représente 1600 établissements, dont 1000 environ qui ont entre 50 et 100 emplois.

Fin 2019, 30 000 emplois étaient directement concernés par les PDME réceptionnés par la Métropole Européenne de Lille (6% des actifs de la Métropole Européenne de Lille – 7% des actifs occupés – 66 établissements) et 65 000 emplois sétaient concernés par des démarches PDME connues sur le territoire.

ENJEUX

- Préserver l'environnement en favorisant les modes de déplacement moins polluants et moins émissifs en gaz à effet de serre
- Contribuer au dynamisme économique et au rayonnement de la métropole

OBJECTIFS

- Développement des TC et modes actifs
- Amélioration des mobilités liées au travail et mobilités scolaires

ORGANISMES CONCERNÉS

Pilotage : Métropole Européenne de Lille
Partenaires : Ilévia, villes, Réseau Alliances, CCI Grand Lille, Hauts-de-France Mobilité, Ademe, ADAV – CREM, SNCF TER...

CALENDRIER

Mise en place en continu :
- Affirmer le rôle de la Métropole Européenne de Lille dans la coordination des actions d'accompagnement au changement de comportement de mobilité
- Lier l'action de conseil en mobilité des actifs dans l'animation générale de la politique de mobilité et économique métropolitaine

2022/2025 :
- Mettre en œuvre un portail d'informations numérique métropolitain à destination des employeurs et des professionnels

INDICATEURS DE SUIVI DE L'ACTION

- Enquête mobilité certifiée CEREMA : parts modales liées au motif travail, parts modales des actifs
- Nombre d'établissements participants aux challenge vélo et challenge de la mobilité Hauts-de-France

Merci de votre attention

Benoit Wiatrak
Chargé de mission Management de la mobilité et mobilité innovante
Métropole Européenne de Lille
bwiatrak@lillemetropole.fr


MEL
MÉTROPOLE
EUROPÉENNE DE LILLE